



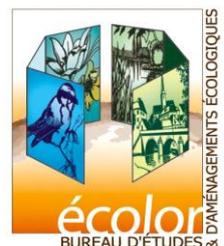
Extension d'une implantation LIDL ENTZHEIM (67)

EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE

SUIVI DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

BILAN 2016

Affaire suivie par :
Thibaut DURR



17 octobre 2016

I.1. Suivi des aménagements environnementaux

I.1.1. PLANTATIONS ARBUSTIVES :

Les plantations arbustives sont conformes aux prescriptions. L'implantation des arbres a été réalisée avec soin et la reprise des arbustes est satisfaisante. Le choix des essences et des variétés est conforme aux demandes (essences locales, variétés indigènes). Les arbustes ont été soigneusement protégés par un grillage plastique qu'il conviendra de retirer dès que les risques d'altération seront atténués. Les plants mesurent entre 60 et 100 cm en moyenne. Cette hauteur est peut-être insuffisante pour l'instant pour permettre la nidification des passereaux mais la situation va rapidement s'améliorer. Les pieds non repris pour l'instant ne sont pas à remplacer. Les espaces libérés permettront de créer de l'hétérogénéité dans la haie et d'atténuer l'aspect « rang d'oignons »).



Figure 1: Vue de deux zones de plantations arbustives (avril 2016).

I.1.2. DEFRIQUEMENT DES EMPRISES :

Les emprises du chantier ont été dégagées de leur végétation avant la période de reprise d'activité des espèces potentiellement sensibles. Le suivi a permis de formuler des demandes de défrichage ou d'entretien de la végétation afin qu'elle soit maintenu rase ou inexistante (secteur oublié, secteur en repousse). Ces demandes ont été suivies sur le terrain. Le chantier s'est déroulé sans destruction d'individus d'espèce d'oiseau protégé.



Figure 2: Vue des emprises défrichées (à g.) et petit bosquet conservé (à dr.).

1.1.3. POSE DE GITES :

Les gîtes à petite faune déposés sont conformes aux prescriptions : tas de sable, de végétaux broyés, de branches et de pierres.



Figure 3: exemples de gîtes à petite faune (avril 2016).

1.1.4. DEPRESSION INONDABLE :

Un creusement profond dans les couches sablo-gravillonneuses et un comblement par des débris de démolition et des matériaux terreux sont intervenus sur le site.



Photographie 1: les importants mouvements de terre ont entièrement transformé la zone compensatoire.

Puis la zone dépressionnaire compensatoire a été préparée par un modelage à 120 cm de fond qui sera habillé de 40 cm d'argile pour étanchéité.

Suite au suivi une reprise de détail du fond a été demandée par Ecolor pour réaliser un approfondissement sur :

- 40 cm de fond,
- 1/4 de la surface du fond actuel,
- En pentes douces



Photographie 2: la dépression compensatoire avant dépôt de la couche d'étanchéité (argile).

La couche argileuse sera déposée au courant de l'hiver avec pour objectif d'être fonctionnelle d'ici fin mars 2017. Suivant l'état, une mise en eau artificielle sera éventuellement à prévoir.

1.1.5. CLOTURES ET TROTTOIRS :

Les travaux sont achevés sur la clôture périphérique (côté route départementale, au nord). **Cette clôture doit être rendue étanche** à la petite faune terrestre. Ce n'est pas le cas actuellement (garde au sol de 5 à 20 cm, avant tassement).



Les trottoirs n'étaient pas posés lors de la dernière visite, ils seront contrôlés en 2017.

1.1.6. CONCLUSION

Les aménagements écologiques donnent entière satisfaction pour l'instant. Des travaux sont toujours en cours (trottoirs surbaissés, clôtures étanches à la petite faune, dépression inondable).

1.2. Suivi des espèces ciblées

1.2.1. OISEAUX

Le site d'implantation a été quasiment déserté par les oiseaux nicheurs suite aux mesures de défrichage visant à supprimer tout risque de destruction d'individus en phase chantier. Sules trois espèces ont été contactées

- La Fauvette grisette, un chanteur sur le bosquet conservé au sein de la zone écologique en avril 2016. Non revu par la suite (dérangement ?) ;
- Le Tarier pâtre, un chanteur sur la périphérie du chantier en avril, puis sur les solidages en repousse dans la zone chantier en mai.
- La Rousserolle verderolle, un chanteur sur une repousse de solidages à l'est de la zone chantier.

Ces deux derniers oiseaux étant potentiellement décidé à nicher dans la zone chantier, des mesures correctrices (défrichage d'urgence) ont été prises pour sécuriser la situation avant que la reproduction ne soit amorcée.

Il n'y a pas eu de destruction d'individus en phase chantier.

L'intense dérangement et la petite taille des plantations compensatoires n'a pas permis l'installation d'oiseaux dans la zone écologique. En fin de chantier et après développement des arbustes la colonisation se fera naturellement.

Il n'y a pas eu de report d'individus dont les territoires ont été détruits vers les zones aménagées en leur faveur au courant du chantier. Cette situation non conforme aux prévisions s'arrangera au cours des années suivantes et l'impact temporaire peut-être qualifié de minime.

1.2.2. AMPHIBIENS

Sur la zone chantier :

La présence d'amphibiens (vraisemblablement Crapaud vert et/ou calamite) est avérée sur le chantier :

- Quelques rares traces notées en mai 2016 ;
- découverte d'un crapaud indéterminé mort dans un caniveau courant du mois d'octobre.



Photographie 3: Empreintes d'amphibien.

La gestion des poches d'eau a permis d'éviter toute tentative de reproduction en zone dangereuse.

Il n'y a pas eu de destruction significative d'individus d'amphibiens (un seul crapaud adulte trouvé) et **ce résultat est conforme aux engagements pris dans le cadre de la demande de dérogation.**

Site connu à proximité :

Le site de reproduction du Crapaud calamite connu sur la parcelle CUS a fait l'objet d'un suivi mensuel. Les ornières ont été mises en eau (vraisemblablement en deux phases) par les importantes précipitations. Le Crapaud calamite a profité de cette mise en eau pour pondre à plusieurs reprises.

Ce site a permis l'émergence de plusieurs dizaines de jeunes calamites en 2016. Ces observations prouvent :

- Que des Crapauds sont toujours présents dans le secteur ;
- Que de très petites dépressions peuvent être fonctionnelles certaines années.

Cette réussite de la reproduction est une bonne nouvelle pour l'espèce et contribue à l'atteinte des engagements de maintien de la population locale dans un état de conservation favorable.



Photographie 4: Minuscule crapelet de Crapaud calamite.

1.2.3. REPTILES

Aucune observation de lézard en phase chantier – pas de risque de destruction d'individus à signaler.

Le Lézard des souches a été noté à plusieurs reprises dans la parcelle CUS.

1.2.4. CONCLUSION

Le chantier n'a pas eu d'effet significatif sur les individus d'espèces protégées (gestion des poches d'eau, débroussaillage empêchant la nidification des oiseaux).

En revanche, les oiseaux dont l'habitat a été affecté n'ont pas été retrouvés dans les secteurs aménagés à leur effet (dérangement, taille des arbustes plantés ?). Cet impact, non prévu, est qualifié de temporaire et de peu important. Il sera compensé ultérieurement par la colonisation naturelle des plantations arbustives.

1.3. Suivi général du chantier

1.3.1. POUCHES D'EAU SUR LA ZONE CHANTIER

Les terrassements ont ponctuellement entraînés des accumulations d'eau propices aux amphibiens. Aucun indice de reproduction n'a été collecté sur la zone chantier (absence d'œufs et de têtards) mais des empreintes d'adultes attestent toutefois la présence d'un ou plusieurs sur la zone chantier (ce qui prouve au passage la pertinence de la demande de dérogation).



Photographie 5 et suivante: accumulations d'eau sur la zone chantier impliquant un risque pour les amphibiens.

Une attention particulière a été demandée au chef de chantier : vérification de l'absence de pontes ou têtards en début de journée-chantier, rebouchage des flaques en fin de journée-chantier, dans la mesure du possible.

Aucune action (capture/déplacement) n'a dû être envisagée.

Il n'y a plus d'enjeu de colonisation d'éventuelles poches d'eau par les amphibiens jusqu'en mars 2017.

1.3.2. PARCELLE CUS – REMBLAI POTENTIEL

Un projet alternatif de dépôt de remblai a été formulé par l'entreprise en charge des terrassements sur la parcelle CUS.

Il est connu, via une étude réalisée par Ecolor pour la CUS que cette parcelle abrite des espèces protégées (Lézard des souches, Fauvette grisette, Rousserolle verderolle, amphibiens). Cet espace n'est pas couvert par l'arrêté fixant la dérogation espèce protégée et dans ces conditions, le projet a été abandonné à la demande d'Ecolor.

1.3.3. CONCLUSION

Le chantier a été mené conformément à l'ensemble des engagements pris dans le cadre de l'arrêté de dérogation espèce protégée. Le suivi a ponctuellement permis d'éviter des situations à risque et toutes les préconisations émises par Ecolor ont été suivies. Le suivi 2017 permettra de compléter les vérifications.

1.4. Conclusion

Le suivi 2016 a porté sur :

- Le suivi de la mise en œuvre des aménagements écologiques ;
- Le suivi biologique des espèces ciblées ;
- Le suivi général du chantier.

Les aménagements écologiques donnent entière satisfaction pour l'instant. Des travaux sont toujours en cours (trottoirs surbaissés, clôtures étanches à la petite faune, dépression inondable).

Le chantier n'a pas eu d'effet significatif sur les individus d'espèces protégées (gestion des poches d'eau, débroussaillage empêchant la nidification des oiseaux).

En revanche, les oiseaux dont l'habitat a été affecté n'ont pas été retrouvés dans les secteurs aménagés à leur effet (dérangement, taille des arbustes plantés ?). Cet impact, non prévu, est qualifié de temporaire et de peu important. Il sera compensé ultérieurement par la colonisation naturelle des plantations arbustives.

Le chantier a été mené conformément à l'ensemble des engagements pris dans le cadre de l'arrêté de dérogation espèce protégée. Le suivi a ponctuellement permis d'éviter des situations à risque et toutes les préconisations émises par Ecolor ont été suivies.

Le suivi 2017 (2 campagnes) portera sur l'évaluation biologique de la réponse des espèces ciblées et permettra de compléter les vérifications.